

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**VILLE
de
MORESTEL**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de MORESTEL sous la présidence de Monsieur Frédéric VIAL, Maire.

Etaient présents : Sandrine BOUVAREL, Sukran BOYRAZ, Sandrine BUDIN, Brigitte CESAR, Laurent COUGOULIC, Guillaume DAVID, Alexandra DURY, Sébastien GACON, Estelle GHORIS, Yoann GODET, Thierry GUILLEM, Christophe GUSI, Bernard JARLAUD, Estelle KELLER, Virginie LAURENT-MEYER, Wilfried MADULI, Aurélie MARMONIER, Alain MOIROUX, Jean-Philippe PAUGET, Michelle PILOZ, Stéphanie RADESIC, Frédéric VIAL.

Ont donné pouvoir ou sont excusés :

- Céline BONVINI (pouvoir à Virginie LAURENT-MEYER)
- Aimé VIAL (pouvoir à Estelle KELLER)
- Marie-Lise PERRIN (pouvoir à Frédéric VIAL)
- Paul LAVIE (pouvoir à Bernard JARLAUD)
- Michèle GAUTHIER (pouvoir à Stéphanie RADESIC)

Date de convocation : 21 juin 2022.

Secrétaire de séance : Virginie LAURENT-MEYER.

Nombre de conseillers votants : 27

Présents : 22

Pour : 27

Contre :

Abstention :

Délibération n°061-2022 : Avenant au marché de fourniture de repas en liaison chaude pour les restaurants scolaires communaux

-Vu la délibération n°41/2021 du 28 juin 2021 attribuant un marché à bons de commande avec la Maison familiale Rurale de Morestel pour la fourniture de repas en liaison chaude pour les restaurants scolaires communaux,

-Vu l'article 9 du Cahier des Clauses Administratives Particulières relatif aux prix du marché

-Considérant que d'un commun accord, il a été décidé de déroger à l'article 9.2 relatives aux modalités de variations des prix,

-Considérant la proposition de révision des prix présentée par la Maison Familiale Rurale de Morestel

Après délibération, à l'unanimité (27 voix pour)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- DECIDE les prix des repas fournis par la MFR applicables à compter du 1^{er} septembre 2022 sont les suivants :

- Prix école Saint Exupéry : 2.73 euros TTC (contre 2.66 en 2021/2022)
- Prix école RIVE : 2.90 euros TTC (contre 2.83 en 2021/2022)

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

POUR COPIE CONFORME

Fait à MORESTEL, le 27 juin 2022

CERTIFIÉ EXECUTOIRE APRÈS :

-AFFICHAGE LE : 11/07/22

-MIS EN LIGNE LE : 12/07/22

-TRANSMISSION EN PREFECTURE LE : 11/07/22

Le Maire,



Frédéric VIAL

Accusé de réception en préfecture
038-213802614-20220627-DEL-61-2022-DE
Date de télétransmission : 11/07/2022
Date de réception préfecture : 11/07/2022